

Par la suite, les forêts ont le plus souvent été transférées à une foule d'entreprises commerciales ; celles-ci ont déplacé les populations forestières qui avaient défendu les forêts des assauts du colonialisme et avaient résisté à plusieurs exploitations commerciales après la période coloniale.

La perte générale des droits fonciers des communautés locales a comporté le développement d'une autre inégalité plus particulière : les femmes ont été marginalisées de l'accès aux terres et aux ressources forestières et de toute autorité sur elles.

Néanmoins, les femmes sont de plus en plus conscientes qu'elles sont, elles aussi, des facteurs de changement importants.

À la suite de la Journée des Femmes et en souvenir de Bharati Roy Chowdhury (une activiste qui a beaucoup lutté pour l'inclusion des droits des femmes dans la Loi sur les droits forestiers de l'Inde de 2006, FRA), un communiqué de presse [1] fait savoir qu'une centaine de femmes leaders de sept États se sont réunies cette année à Dumka, État de Jharkhand, pour une consultation sur les droits des femmes dans le cadre de la loi mentionnée [voir le bulletin n° 115 du WRM].

L'endroit choisi est vraiment pertinent : Dumka est un lieu de résistance depuis le 18e siècle, époque à laquelle les communautés locales se révoltèrent contre les politiques de l'Empire britannique pour protéger leurs droits traditionnels sur le territoire et les forêts. Ceux-ci furent sauvés au prix du massacre des Adivasi de Jharkhand et de Dumka. Phulo et Jhano, deux femmes tribales leaders de la révolte, furent tuées par les Britanniques.

Les femmes qui ont assisté à la rencontre ont discuté de la nouvelle loi sur les droits forestiers et des raisons pour lesquelles l'État n'a pas intérêt à l'appliquer. Elles ont manifesté que les droits des femmes sur les ressources forestières communautaires devaient être reconnus. À leur avis, « il est très important que les femmes prennent l'initiative et montrent la voie pour que les droits communautaires soient respectés dans tout le pays ».

La réunion a abouti à la formation d'un Comité d'action sur les droits forestiers des femmes, « pour accélérer le processus d'application de la FRA, en particulier en ce qui concerne le rôle des femmes dans le contrôle et la gestion des forêts communales et des produits forestiers secondaires ».

Le rôle du ministère des Forêts a été analysé de façon critique ; de l'avis général, ce ministère devrait être remplacé par un gouvernement des forêts communales dirigé par les femmes et concernant les 7,5 millions d'hectares de terres boisées.

Plusieurs décisions importantes ont été prises au cours de cette consultation : sensibiliser les femmes aux dispositions de la FRA, présenter collectivement les plaintes des communautés dans les divers endroits où l'organisation populaire est forte, et créer des coopératives de femmes pour gérer les produits forestiers secondaires et pour que le ministère des Forêts ne s'en occupe plus.

Une nouvelle réunion, de portée nationale, sera organisée avec la participation de davantage de femmes leaders, afin d'élargir le Comité d'action.

Les femmes présentes à la rencontre pensent qu'elles sont les principales productrices et protectrices de la forêt et que, par conséquent, elles doivent défendre leurs droits.

Article fondé sur des informations tirées de [1] : "Announcement of formation of 'Women Forest Rights Action Committee' ♦, envoyé par Roma, NFFPFW (Kaimur) / Human Rights Law Centre, adresse électronique : romasnb@gmail.com, <http://jansangarsh.blogspot.com>.